



COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 05 septembre 2023

sous réserve de son approbation lors de la prochaine séance de conseil municipal

L'an 2023 et le 5 septembre 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Mme ROBERT Armelle, Le Maire

Présents : Mme ROBERT Armelle, Maire, M. THÉBAUD Didier, M. CHARUEL Germain, Mme MODICOM Nolwenn, Mme GICQUEL Fanny, Mme GRU Valérie, M. BOULO Ludovic, Mme LE GOUESTRE Isabelle, M. TEXERAUD Patrick,

Excusés: M. BRUN Christophe, Mme CHEVALIER Chantal, M. DESMAS Xavier, Mme MOUIDI Annick, Mme ROLLO-CHEREL Aurélie, M. SOURGET Mikaël,

Ordre du jour :

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 5 juillet 2023

- 1- Décision modificative n°2
- 2- Projet périscolaire
- 3- Bail et fixation du loyer de l'appartement communal sis 4, rue du Maquis
- 4- Révision du Plan Local d'Urbanisme
- 5- Informations diverses

➤ M. BOULO Ludovic a été nommé secrétaire de séance

Madame le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2023 envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux par courriel.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de cette séance.

1 - DECISION MODIFICATIVE DM2 BUDGET COMMUNE

Suite à l'insuffisance des crédits à l'opération 122, Mme Le Maire propose au conseil municipal la décision modificative n°2 du budget 2023 de la commune comme ci-dessous :

En dépenses d'investissement :

au niveau de l'opération 122 (révision du P.L.U.)

article 202 : +15 000.00 €

au niveau de l'opération 121 (projet cantine-garderie)

article 231 : - 15 000.00 €

Après discussion et délibération, le conseil municipal

- Emet un avis favorable à la décision modificative n°2 du budget commune 2023 comme énoncée ci-dessus.

2 – PROJET PERISCOLAIRE

Suite à la baisse des subventions attendues, l'augmentation des taux d'intérêts et des matériaux, les élus ont souhaité revoir à la baisse le projet périscolaire.

Une réunion a eu lieu 25 juillet dernier avec l'architecte pour la reprise de l'esquisse du projet qui a proposé 2 versions

ENTREES

V2B : entrée via la salle de restaurant scolaire

V2C : entrée via les sanitaires MAIS réduction salle restaurant scolaire

- avantage passage par toilettes / pieds essuyés sur tapis et lavage de mains possible (à voir si installation de lavabos doubles le long des urinoirs, près des portes d'entrée)

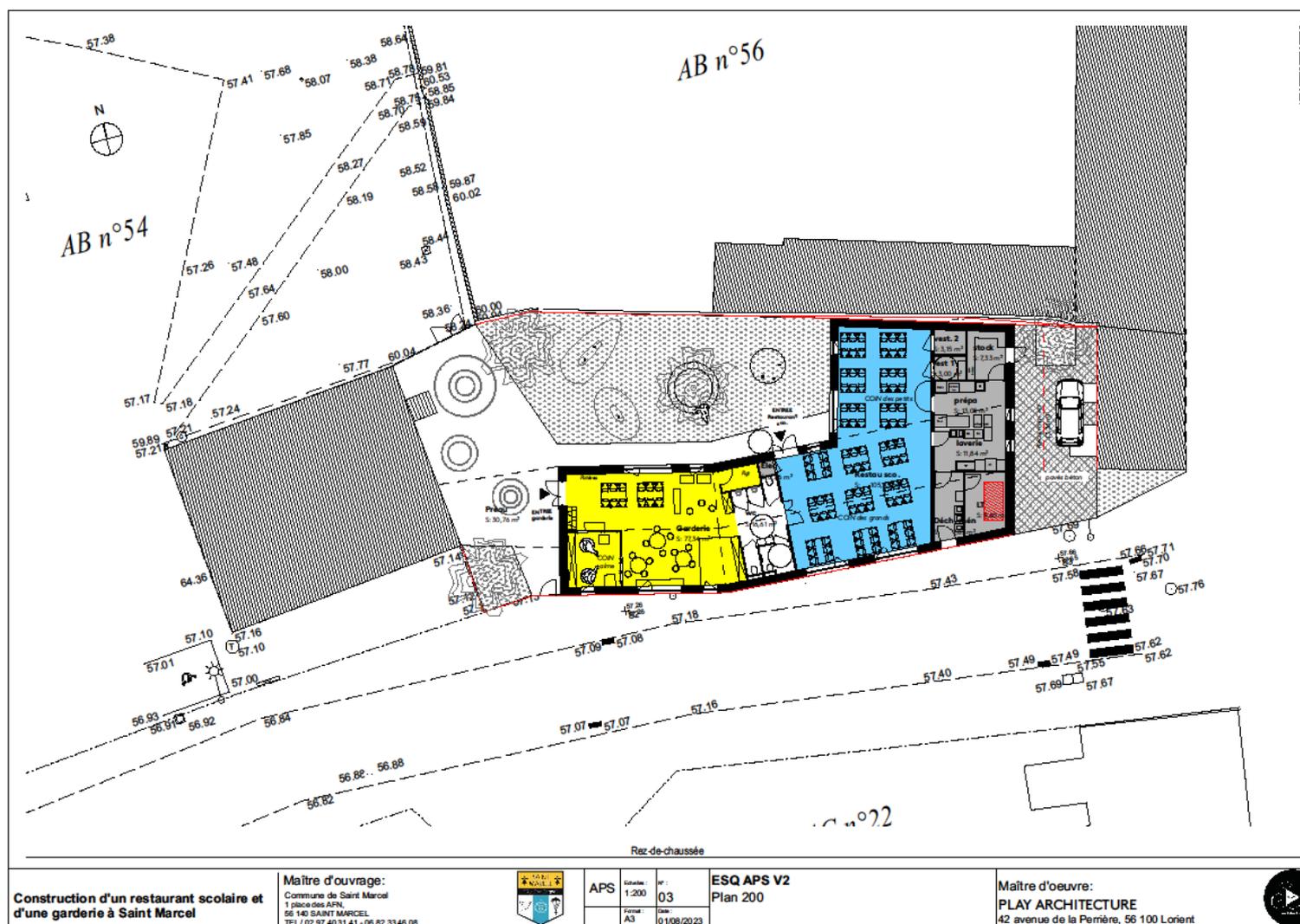
V2B et V2C ont la même surface utile totale. La différence est l'agencement intérieur

Les élus ont retenu la version V2B

La superficie du restaurant scolaire sera de 173.3 m² (salle de restauration 117.5 m²), celle de la garderie de 77.13 m² et celle des communs de 14.67 m². La superficie totale du projet est de 265.1 m² contre 347 m² lors du 1^{er} projet soit une baisse de 81.9 m²

Les espaces extérieurs au bâtiment seront hors lots

- => Rendu Avant Projet Définitif : réunion 26 septembre 2023 à 14h00 en mairie
- => Dépôt Permis de Construire : mi-octobre 2023



Proposition d'avenant :

L'architecte a transmis une proposition d'avenant pour discussion car le projet était arrivé en phase APD. La demande de modification de programme et de réduction des surfaces a amené l'architecte à reprendre le projet en partie depuis l'esquisse / APS. Mme Le Maire a demandé des précisions concernant le calcul des honoraires, au vu de la réduction des surfaces (-82m²). Pour rappel, les honoraires de base de l'architecte s'élèvent à 76 150 € H.T soit 91 932 € T.T.C.

Altherm bureau d'études techniques : mission de base : reprise étude thermique 300 € estimation stade A.P.S : 150 € variante dissociée reprise étude bâtiment passif 300 € = 750 € H.T.

Cabinet Play architecture reprise-esquisse : 1050 €,

A.P.S. : 1 750 €

A.P.D. : 1 400

Total cabinet Play architecture : 4 200 €

+750 € (Altherm) = 4 950 € H.T.

Des demandes de devis pour les missions SPS contrôleur technique sont en cours.

Repréciser la végétalisation sur le plan.

3- BAIL ET FIXATION DU LOYER DE L'APPARTEMENT COMMUNAL SIS 4 RUE DU MAQUIS

Mme Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la vacance du logement 4, rue du Maquis. 2 demandes ont été reçues en mairie.

Afin de pouvoir louer ce logement, Mme le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué. Elle précise également que ce loyer est net de charges locatives puisque le locataire s'en acquitte directement.

Après avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal

- Fixent le montant de la location mensuelle à 400 € (quatre cent euros) par mois plus un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer. Le loyer sera payable mensuellement et d'avance le 1er de chaque mois à la Trésorerie de Pontivy.
- Indiquent que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE du 2^{ème} trimestre,
- Obligent le locataire à prendre un contrat d'assurances pour la responsabilité civile.
- Obligent le locataire à fournir un certificat annuel d'entretien de la chaudière.
- Donnent tout pouvoir à Madame Le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente décision, et l'autorisent à signer le bail et les documents à venir.

4- REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

L'enquête publique démarrera au mieux le 6 novembre 2023 si la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) ne demande pas d'étude complémentaire.

Une commission préparatoire avec le commissaire enquêteur aura lieu mardi 12 septembre à 14H30 afin d'échanger sur l'organisation de l'enquête publique.

Informations diverses

- Arrivée d'un nouvel agent technique Sébastien R venant remplacer Didier L en indisponibilité
- Les locaux 4 rue du Maquis loués aux kinés seront disponibles début 2024.

L'information sera mise sur Facebook, le site internet et ils seront réservés de préférence à des professionnels de la santé.

A voir en commission communication.

- Certains passages piétons ont été repeints avec de la résine par les services de l'OBC pour un montant de 3 057 € T.T.C.
- Le panneau de scores pour le basket a été installé le 29 août 2023.

Vendredi 8 septembre 2023

18H30 : Accueil des nouveaux habitants

19H00 : Inauguration de la fresque murale et remise du prix à Alain GRU.

19H15 : Pot offert aux nouveaux habitants

19H30 : Forum des associations

21H00 : Retransmission sur écran géant du match d'ouverture de la coupe du monde de rugby. Bar et restauration sur place.

23H00 : Feu d'artifice

40 grilles sont réservées auprès de la commune de Malestroit pour les associations.

La question est posée de maintenir ou pas le feu d'artifice au vu des conditions climatiques exceptionnelles de ces derniers jours. Après discussion et échanges avec les pompiers, il a été décidé de le maintenir en sécurisant au maximum le site, en demandant à une entreprise agricole de mettre à disposition son tracteur et sa tonne à lisier remplie d'eau du canal.

Mercredi 13 septembre à 18H30

Préparation du bulletin.

Samedi 16 septembre 2023

14H30 : Portes ouvertes à la résidence

Lundi 25 septembre 2023

19H00 : Invitation de la population pour échanger sur les décorations de Noël avec les agents techniques et les élus à la salle des fêtes.

Samedi 30 septembre 2023

11H00 : Inauguration de l'« Allée de la France Libre ».

Une demande sera faite auprès du conservateur pour savoir si le verre de l'amitié pourrait avoir lieu dans les locaux du musée. Tristan LEROY a confirmé à Madame le Maire, mardi 12 septembre 2023, la possibilité de le servir dans une salle du musée.

Lundi 16 octobre 2023

9H00 : Nettoyage du cimetière avec les bénévoles, les agents et les élus

Semaine bleue

La résidence organisera un concours master chef avec la résidence et l'EHPAD de Guer le 04/10/2023 à 14H30 et non le 05/10 comme prévu, 2 bénévoles étant absentes.

Le thème sera "apéritif dînatoire".

Jeudi 12 octobre à 15H00 : Animation jeux de société organisée à la résidence par Aline & Olivier

Lundi 16 octobre à 15H00 : Visite du musée. Exposition permanente et temporaire "Vous n'irez plus danser"

- Projet de cabane à livres

Après échanges, une cabane à livres pourrait être installée de mai à octobre pour limiter l'humidité des livres.

- Circuit parcours santé

Le circuit parcours santé est à revoir avec l'ESAT. Suite à l'abattage d'arbres, une replantation d'arbres serait souhaitable.

- Balade sonore

Une promotion de la balade sonore serait à faire.

Cimetière

Le règlement du cimetière est en cours

Un achat de cavurnes est à prévoir car il ne reste que 2 cavurnes disponibles.

Après la Toussaint, les agents techniques enlèveront certaines haies et prépareront le Jardin du souvenir.

Mettre en place un panneau d'informations concernant les futurs travaux, avant la Toussaint

Etude cours d'eau et perturbations hydrauliques avec le SMGBO

Programme d'actions sur le ruisseau du Perret, le ruisseau du musée et le ruisseau de l'étang - Etude et solution des perturbations hydrauliques présentes à l'ouest du bourg de Saint-Marcel,

Echanges avec certains agriculteurs et / ou propriétaires concernés à prévoir.

Réfléchir à l'opération « un arbre, un collégien »

Périscolaire :

Une armoire de rangement a été installée sous le préau pour le matériel périscolaire.

Voir pour mettre du grillage entre l'espace vert du city et le terrain de Madame H., derrière l'école ; pour la sécurité de tous.

Projet

Une personne serait intéressée pour créer un parc accrobranches dans le terrain communal près du restaurant « la Parenthèse ».

Prochaine réunion du conseil municipal le 4 octobre 2023 à 19H00

Séance levée à 21H20

Le Maire
Armelle ROBERT

Le secrétaire de séance
Ludovic BOULO